



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'établissement et aux Conseils d'écoles (La Haye et Amsterdam) – Année scolaire 2026-2027

*Le Conseil d'établissement des établissements scolaires à l'étranger a, dans le cadre de ses attributions, compétence pour le premier et le second degré. En outre, un **Conseil d'école** est constitué pour l'école de La Haye et un autre pour l'école d'Amsterdam. Les Conseils d'école se réunissent avant le Conseil d'établissement et étudient les points les concernant.*

Les élections des représentants des parents d'élèves au **Conseil d'établissement** et aux **2 Conseils d'école** se tiendront le **vendredi 9 octobre 2026**.

UN VOTE PAR PARENT ET PAR SCRUTIN

Attention, l'élection des représentants des parents au Conseil d'école est distincte et les parents ayant des enfants au niveau primaire participent donc à deux scrutins.

Rappel : les deux parents votent.

Constitution et dépôt des listes de candidature au Conseil d'établissement (5 sièges à pourvoir) :

Au maximum 10 candidats par liste, classés par ordre préférentiel de 1 à 10 (et qui correspondent aux 5 titulaires et 5 suppléants), et, au minimum 2 candidats, dont les déclarations de candidature (présentées ou non par des associations de parents) doivent être signées et déposées au secrétariat de direction, au plus tard dix jours avant la date de l'élection, soit **le lundi 28 septembre 2026 à minuit au plus tard**.

Attention, seules les listes qui présentent des candidats de parents d'élèves du 1^{er} et du 2nd degré sont recevables.

Constitution et dépôt des listes de candidature aux Conseils d'école :

Seuls les parents dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire (maternelle et élémentaire) sont autorisés à participer à l'élection du Conseil d'école.

- **Pour La Haye**, siègent au Conseil d'école, **15 parents dont au moins un par niveau d'enseignement**
Au maximum 30 candidats par liste, classés par ordre préférentiel, de 1 à 30 (15 titulaires et 15 suppléants) et au minimum 2 candidats, dont les déclarations de candidature (présentées ou non par des associations de parents) doivent être signées et déposées au secrétariat de direction, au plus tard dix jours avant la date de l'élection, soit **lundi 28 septembre 2026 à minuit au plus tard**.
- **Pour Amsterdam**, siègent au Conseil d'école **autant de parents que de classes soit 8**.
Au maximum 16 candidats par liste, classés par ordre préférentiel, de 1 à 16 (8 titulaires et 8 suppléants) et au minimum 2 candidats. (Mêmes modalités que ci-dessus)



ÉTABLISSEMENT
EN GESTION DIRECTE



aefe
Agence pour
l'enseignement français
à l'étranger

Calendrier des différentes opérations électorales :

- **Jeudi 17 septembre 2026** : les listes électorales (de chacun des collèges) sont en consultation aux secrétariats de direction et primaire (La Haye et Amsterdam) de l'établissement
- **Lundi 28 septembre 2026 à minuit au plus tard** : dépôt des listes de candidatures, des professions de foi.
- Affichage dans le hall de l'établissement des listes de candidats le **mardi 29 septembre 2026**.
- Envoi des informations concernant le vote électronique le **vendredi 2 octobre 2026** et mise en ligne sur le site Internet : <https://lfvvg.com/etablissement/parents-deleves-et-fondation/>
- **Du mercredi 7 octobre à 9h00 au vendredi 9 octobre 2026 à 12h30** : vote par correspondance
- **Vendredi 9 octobre 2026 à partir de 13h30** : dépouillement en présence d'un représentant par liste déposée puis affichage des résultats dès la fin du scrutin.

L'attention des parents est attirée sur l'importance d'une participation aussi large que possible à ces élections de leurs représentants.

VOTE

- **Un courriel vous sera envoyé le vendredi 2 octobre 2026** pour vous informer de la procédure du vote électronique. Le document sera également en ligne sur le site Internet : <https://lfvvg.com/etablissement/parents-deleves-et-fondation/>
- **En cas de difficulté n'hésitez pas à contacter l'établissement par téléphone : 0703066920 ou par e-mail : e.segaud@lyceevangogh.nl**

ATTENTION : Votre vote doit être effectué avant 12h30 le vendredi 9 octobre 2026

Associations de parents d'élèves représentées en 2025-2026 :

- AIPL (Association Indépendante des Parents du Lycée français Vincent van Gogh d'Amsterdam) : <https://www.facebook.com/aipl.lfvvg.amsterdam/>
- APE (Association des Parents d'Élèves du Lycée français Vincent van Gogh de La Haye) : <https://www.apelyceevangogh.nl/>